

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Karim CHOUIKA - 01 80 92 80 27

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28

YVELINES FOOTBALL N° 1683



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 12 octobre 2021

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

INFORMATIONS DIVERSES	2-4
RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE	3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	4-8
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	9
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	9-12
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	12
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	13

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

FORMATIONS TECHNIQUES



Il reste des places disponibles pour la formation suivante :

CFF3 - Module U18

Les 21 & 22 octobre 2021 au District

Clôture des inscriptions : Vendredi 15 octobre

Pour vous pré-inscrire, [cliquez ici](#)



AGENDA 2021 / 2022 OCTOBRE

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24

Les 14 & 15/10/21

CFF1 - Module U13 au District

Le 16/10/21

Formation « Président de club » - 2ème partie au District

Les 21 & 22/10/21

CFF3 - Module U18 au District

Les 23 & 24/10/21

FIA Régionalisée au District



Ce dispositif est à disposition des enfants de CM1, CM2 et 6^e disposant d'une licence **UNSS** (Union Nationale du Sport Scolaire) ou **USEP** (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) ou **UGSEL** (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre).

Il permet aux bénéficiaires de disposer de 3 séances gratuitement dans un club partenaire et le sport qu'ils veulent sous présentation d'un justificatif d'éligibilité.

Si vous souhaitez devenir partenaire de la carte Passerelle, rdv [ICI](#).



HORAIRES FOOTBALL ANIMATION

La Commission rappelle les horaires de pratique pour chaque catégorie :

- ✓ Plateaux U6-U9 : Samedi matin à 9h30
- ✓ U10-U11 : Samedi matin 11h00 (dérogation : 12h30)
- ✓ U12-U13 : Samedi après-midi 16h00 (dérogation : 14h00)



INFORMATION PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de QRcode au format papier ou numérique est obligatoire pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 août 2021, et depuis le 30 septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il fallait jusqu'alors présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 72 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient d'annoncer, le 8 octobre, que :

- à compter du 15 octobre, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne seront plus reconnus comme preuve pour le Pass Sanitaire,
- les autotests réalisés sans supervision restent accessibles pour un suivi individuel, mais ne donneront toujours pas accès au Pass Sanitaire.



7 clubs Yvelinois se sont qualifiés, ce week-end, pour le 5^{ème} tour de la Coupe de France :

l'A.S. POISSY (N 2)
le F.C. VERSAILLES 78 (N 2)
l'A.S. CHATOU (R 1)
le CONFLANS F.C. (R 1)
l'E.S. TRAPPES (R 2)
l'U.S. HARDRICOURT (R 3)
l'A.S.M. CHAMBOURCY (D 3)

Ils ont éliminé, respectivement,

le S.C. GRETZ TOURNAN (R 3),
le F.C.S. BRETIGNY (N 3),
l'U.S. QUINCY VOISINS F.C. (D 1),
le PONTAULT COMBAULT PORT. (D 1),
le PARIS UNIVERSITE CLUB (D 1),
le S.F.C. CHAMPAGNE 95 (D 2)
et l'U.S. VILLENEUVE ABLON (D 2)

Le tirage au sort du 5^{ème} tour, dont les rencontres se dérouleront les 16 et 17 octobre et qui verra l'entrée en lice des clubs évoluant en Championnat National 1, aura lieu, en visioconférence, ce mardi 5 octobre.



Pour retrouver toutes les formations de Dirigeants prévues en Septembre et Octobre 2021, [cliquez ici](#)

**ASSEMBLEES GENERALES, EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE,
DU DISTRICT DES YVELINES**

DU 9 OCTOBRE 2021, A VILLIERS-LE-MAHIEU

Les Assemblées Générales du District se sont réunies le 9 octobre 2021, à VILLIERS-LE-MAHIEU.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté deux propositions de modifications des Statuts du District :

l'article 13.7, relatif au Comité d'Appel chargé des Affaires courantes du District, pour permettre la création d'une Commission d'Appel unique, compétente tant en matière réglementaire qu'en matière disciplinaire,

Nombre de voix ayant participé au vote	1 125
Suffrages exprimés	1 099
Votes Pour	1 066, soit 96,99 %

le maintien de la possibilité, en cas d'Assemblée Générale dématérialisée, d'un seul et unique pouvoir donné à un autre club.

Nombre de voix ayant participé au vote	1 125
Suffrages exprimés	1 114
Votes Pour	1 114, soit 100 %

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire a traité des sujets suivants :

1 / ELECTION D'UN MEMBRE DU COMITE DE DIRECTION, AU TITRE DE L'ARBITRE, EN REMPLACEMENT DE M. MUSTAPHA JINAMI, DEMISSIONNAIRE

L'Assemblée Générale a élu au sein du Comité de Direction M. Victor SIMON, au titre de l'Arbitre, pour pourvoir au remplacement de M. Mustapha JINAMI, démissionnaire :

Nombre de voix ayant participé au vote	1 125
Suffrages exprimés	1 083
Votes Pour	1 059, soit 97,78 %

2 / APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2021

L'Assemblée Générale a traité de la question des comptes du District, arrêtés au 30 juin 2021.

Après avoir entendu M. Thierry MOURAUX, Trésorier Général Adjoint du District, M. Guillaume CARON, Expert-Comptable et M. Sylvain GODIN, Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a adopté, à **l'unanimité**, le Compte de résultat et le Bilan.

La saison 2020 / 2021 s'est clôturée sur un résultat d'exploitation positif de **97 746 €**, ce qui représente 10,75 % du montant annuel des recettes d'exploitation du District.

Le résultat global de l'exercice est de **+ 52 959 €**, étant souligné que le montant total des dotations aux amortissements et des provisions atteint 106 983 €.

L'Assemblée Générale a décidé d'imputer ce résultat sur les « Autres réserves ».

A noter que figurent dans le Compte de résultat :

- au titre de subventions diverses, la somme de **80 968 €**, correspondant aux aides demandées et obtenues par le District pour la période de novembre 2020, date de la suspension des compétitions, à juin 2021, date de la fin de saison, et attribuées par le Fonds de Solidarité à destination des entreprises touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de Covid-19,

- au titre des aides de l'Etat, la somme de **130 461 €**, correspondant aux aides qui ont été demandées et obtenues par le District du fait des conséquences de la pandémie (exonération de charges patronales sur les salaires, aide au paiement de cotisations sur les salaires, indemnisation de l'activité partielle),

Les aides ainsi obtenues par le District représentent un **montant total de 212 442 €**, qui a permis de faire face, de façon très efficace, à une situation pour le moins complexe.

- au titre des Charges Exceptionnelles, pour un montant total de 52 594 €, les aides apportées aux clubs par le District, en l'occurrence :

. la participation apportée par le District au Fonds National de Solidarité qui avait été créé par la F.F.F., dans le but de soutenir la reprise d'activité des clubs amateurs et de faire face aux répercussions économiques de la crise du Covid-19 lors du démarrage de la saison 2020 / 2021 (38 191 €),

. la somme correspondant à la restitution intégrale aux clubs Yvelinois du montant des engagements dans les Championnats du District et le Football d'Animation de la saison 2020 / 2021 (14 403 €), étant rappelé en outre que les droits d'engagements dans les Coupes des Yvelines (14 000 €) n'ont pas été recouverts.

A noter enfin que le District a attribué aux clubs évoluant dans les compétitions du District des bons d'achat de matériels, à leur choix, chez Intersport, l'équipementier du District, le montant attribué tenant compte de la situation des clubs (attribution à tous les clubs d'un montant fixe, auquel s'ajoutait un montant lié à l'existence, au sein du club, d'une Ecole de Football, d'une section féminine et/ou d'une section Futsal) et ce, pour un montant total de 51 200 €.

3 / APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL POUR LA SAISON 2021 / 2022

L'Assemblée Générale a adopté le Budget prévisionnel pour la saison 2021 / 2022, qui présente quelques différences avec le Budget prévisionnel de la saison précédente, différences qui ont été exposées dans le rapport de présentation qui avait été transmis aux clubs.

Le Budget présente un résultat d'exploitation négatif de **102 900 €** (81 750 € la saison précédente) et fait apparaître un résultat global de l'exercice déficitaire de **94 000 €** (112 850 € la saison précédente).

Ce déficit est, en réalité, sans incidence notable sur l'équilibre de nos finances puisqu'il s'explique en grande partie par le montant des dota-

tions aux amortissements qui, sur un total de 91 000 €, ont trait, pour 71 000 €, aux opérations liées à l'acquisition et à l'aménagement du siège du District.

Le Budget prévisionnel de la saison 2021 / 2022 a été adopté à **l'unanimité**.

Toujours dans le domaine financier, l'Assemblée Générale a désigné, à **l'unanimité**, pour 6 saisons, un Commissaire aux comptes et un suppléant.

/ INFORMATIONS AUX CLUBS

Il a été donné connaissance aux clubs des modifications aux statuts du District résultant des modifications apportées le 12 mars 2021, par l'Assemblée Fédérale, aux statuts-types des Districts.

L'article 12.5.1 des Statuts prévoit désormais que :

- l'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication,

- dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres a valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

Le procès-verbal intégral des Assemblées Générales sera publié, dès son établissement, dans le journal numérique « Yvelines Football ».

Nombre de clubs composant l'Assemblée Générale : 154
Nombre de clubs présents : 47, soit 30,52 %
Nombre de clubs présents ou représentés : 86, soit 55,84 %
Nombre de voix composant l'Assemblée Générale : 1 758
Nombre de voix présentes ou représentées : 1 141, soit 64,90 %

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Liges régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « *Mon Compte FFF* ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 11/10/21

Présents : MM. J-P LEDUC (Président), J. VESQUES, R. PANARIEL-LO, P. GUILLEBAUX (CD), S. PILLEMONT et MME Y. RUPERT

Absents excusés : MM. F. GOBIN et L. JOUBERT (Vice-Président)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match.

PASS SANITAIRE

La présentation du Pass Sanitaire sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes majeures depuis le 10 Août 2021, et depuis le 30 Septembre 2021 pour les mineurs de 12 ans et 2 mois à 17 ans.

Pour obtenir ce Pass Sanitaire valide lors du contrôle, il fallait jusqu'alors présenter :

- soit une attestation d'un schéma vaccinal complet ;
- soit un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 h ;
- soit un autotest réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé, négatif de moins de 72 h ;
- soit un certificat de rétablissement de la Covid-19 ;
- soit un certificat de contre-indication à la vaccination Covid.

Le Ministère des Solidarités et de la Santé vient d'annoncer, le 8 octobre, que :

- **à compter du 15 octobre, les autotests réalisés sous la supervision d'un professionnel de santé ne seront plus reconnus comme preuve pour le Pass Sanitaire,**
- les autotests réalisés sans supervision restent accessibles pour un suivi individuel, mais ne donneront toujours pas accès au Pass Sanitaire.

U16

D3-A DU 10/10/2021 52519.1 ANDRESY FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

Pris note de la réserve d'avant match et du courrier d'ANDRESY. La Commission rappelle qu'il faut obligatoirement le QR CODE au format numérique ou papier (comme indiqué ci-dessus). Et sur le document du laboratoire il est bien indiqué : « Le QR code nécessaire au Pass Sanitaire est délivré par la plateforme SI-DEP <https://sidep.gouv.fr/>. Les laboratoires ne peuvent émettre de QR codes. »

La Commission dit match perdu par pénalité à ANDRESY (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à GUERVILLE ARNOUVILLE (3 points, 2 buts).

CY U14

POULE U DU 09/10/2021 54645.1 VERSAILLES 78 FC 3 /CHANTELOUP LES V US 1

Pris note du rapport de l'arbitre.

La Commission dit match perdu par pénalité à CHANTELOUP LES VIGNES (-1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à VERSAILLES 78 FC 3 (3 points, 2 buts).

NOUVEAU

Par dérogation aux dispositions de l'article 23.4 du Règlement Sportif, dans le cas où le forfait aura été déclaré au District au plus tard le mercredi précédant la date de la rencontre, à minuit, la perte par forfait de ladite rencontre ne sera pas prise en compte pour le calcul du nombre de forfaits entraînant le forfait général.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL
CY SENIORS

POULE UNIQUE DU 03/10/2021
54741.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / BAILLY NOISY SFC 1

CC VETERANS

POULE UNIQUE DU 03/10/2021
54305.1 CROISSY US 12 / VERNEUIL PORTUGAIS 12

CY U16

POULE UNIQUE DU 03/10/2021
54656.1 MUREAUX OFC LES 3 / FONTENAY LE FLEURY FC 1

CDM

D1-U DU 03/10/2021
50879.1 VILLEPREUX FC 5 / VELIZY F. PORTUGAIS 6

U16

D3-A DU 26/09/2021
52513.1 HARDRICOURT/MEZY US 1 / ANDRESY FC 1

D4-A DU 26/09/2021
53628.1 ECQUEVILLY EFC 1 / LIMAY ALJ 2

D4-B DU 26/09/2021
52693.1 ST GERMAIN EN LAYE 2 / BONNIERES FRENEUSE 1

FUTSAL

D1-U DU 05/10/2021
54245.1 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / C.B.P.S. 1

FOOT LOISIR À 8 + 45 ANS

POULE B DU 04/10/2021
54986.1 MAULOISE US 1 / VILLEPREUX FC 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions
SENIORS

D4-C MAGNY 78 FC 1

VETERANS

D5-A JUZIERS FC 12
D5-C MANTOIS 78 FC 13

FUTSAL

D1 CHANTELOUP LES VIGNES US 1
D2 FONTENAY LE FLEURY FC 2

FORFAITS AVISES

Avant mercredi minuit
VETERANS

D5-A DU 10/10/2021

53526.1 JUZIERS FC 12
53529.1 AUBERGENVILLE FC 13

U18

D3-D DU 10/10/2021

54475.1 ELANCOURT OSC 1

U16

D2-B DU 10/10/2021

52451.1 VALLEE 78 FC 1

D4-D DU 10/10/2021

52833.1 ELANCOURT OSC 2
52828.1 COIGNIERES/TRAPPES 4

U14 CY

54621.1 COIGNIERES/TRAPPES 1
54626.1 MANTES USC 1

FUTSAL

D1 DU 09/10/2021

54244.1 FONTENAY LE FLEURY FC 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

2EME FORFAIT

VETERANS

D5-B DU 10/10/2021

55399.1 CHANTELOUP LES V. US 12

CDM

ERRATUM

D1 DU 03/10/2021

50878.1 MUREAUX OFC LES 5

U18

D2-B DU 10/10/2021

54365.1 GUYANCOURT ES 1

U16

D4-B DU 10/10/2021

52700.1 ANDRESY FC 2

FORFAITS AVISES

2EME FORFAIT

Après mercredi minuit
SENIORS

D4-C DU 10/10/2021

50564.1 MAGNY 78 FC 1

VETERANS

D5-D DU 10/10/2021

51842.1 GUYANCOURT ES 13

FUTSAL

D1 DU 11/10/2021

54248.1 FONTENAY LE FLEURY FC 1

U18

D3-B DU 10/10/2021

52141.1 CHATOU AS 2
52145.1 LE PECQ US 1

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D5-B DU 10/10/2021

55195.1 AFC MANTES YVELINES 2

U18

D3-A DU 10/10/2021

52075.1 ROSNY SUR SEINE CSM 1

U16

D4-D DU 10/10/2021

52829.1 GUYANCOURT ES 2

FORFAITS AVISES

1ER FORFAIT

Après mercredi minuit

FUTSAL

D1 DU 11/10/2021

54248.1 A.S.J.A. 1

SENIORS F À 11

D1 DU 09/10/2021

53926.1 LE CHESNAY 78 FC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 17/10/2021

SENIORS

D5-A

55257.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / ISSOU AS 2

A JOUER LE 23/10/2021

FUTSAL SENIORS

D2-U

53804.1 CHATOU FUTSAL CLUB 1 / LA VERRIERE FC 1
53800.1 ST CYR AFC 1 / CBPS 78 2

A JOUER LE 24/10/2021

VETERANS

D5-B

55394.1 ANDRESY F.C. 12 / MAISONS-LAFFITTE F.C 12

U16

D3-A
52517.1 ENT. GALLY MAULDRE 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1

A JOUER LE 30/10/2021

FUTSAL SENIORS

D1-U
54247.1 LA TOILE 2 / ESCT 1

D2-U
53805.1 ROSNY S/S CSM 1 / MUREAUX OFC 1

A JOUER LE 31/10/2021

SENIORS

D5-A
55259.1 FONTENAY ST PERE AS 2 / JUZIERS FC 1
55256.1 PORCHEVILLE FC 1 / AFC LONGNES
55260.1 VAUXOISE ES 2 / AFC MANTES YVELINES 1

D5-B
55192.1 AFC MANTES YVELINES 2 / ACHERES C.S. 1
55193.1 MAISONS-LAFFITTE F.C 2 / V.F.C 1
55191.1 ECQUEVILLY E.F.C. 2 / ST GERMAIN EN LAYE 2
55190.1 CELLOIS CS 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 2

D5-C
55322.1 PORT MARLY C.S. 1 / FONTENAY FLEURY F.C. 2
55323.1 CHAMBOURCY ASM 2 / CELLOIS CS 1
55326.1 MESNIL LE ROI A.S. 2 / ABLIS F.C. SUD 78 2
55324.1 VILLEPREUX F.C. 2 / ENT. GALLY MAULDRE 2
55325.1 CLAYES SS/BOIS U.S.M 2 / ST CYR AFC 1

U16

D4-A
53631.1 MANTOIS 78 FC 3 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

D4-B
52690.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / CHATOU AS 2

U18

D2-A
55453.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / CHATOU AS 1
55457.1 VILLENES ORGEVAL 1 / HARDRICOURT/MEZY US 1
55455.1 SARTROUVILLE E.S. 1 / MUREAUX O.F.C. LES 2
55456.1 HOUILLES S.O. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1
55454.1 CHANTELOUP LES V. US 1 / A.S. BUCHELOISE 1

VETERANS

D5-B
55391.1 MONTESSON U.S. 13 / CHATOU AS 12
55390.1 TRIEL AC 12 / CARRIERES S/SEINE US 12
55392.1 ENT. GALLY MAULDRE 12 / MESNIL LE ROI A.S. 11

A JOUER LE 07/11/2021

VETERANS

D5-B

55393.1 CHANTELOUP LES V. US 12 / PECQ US LE 12
55395.1 CARRIERES S/SEINE US 12 / CONFLANS PORT. 12
55397.1 MESNIL LE ROI A.S. 11 / TRIEL AC 12
55398.1 CHATOU AS 12 / ENT. GALLY MAULDRE 12
55396.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 13 / MONTESSON U.S. 13

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS

▣ 580767 MANTES USC

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 24 Juin 2021 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 17/11/2020) vis-à-vis du District au plus tard le 10/09/2021.
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant que, depuis le 26/09/2021, l'équipe SENIORS a disputé 1 rencontre :

CY SENIORS DU 03/10/2021

54772.1 HARDRICOURT US 2 / MANTES USC 1

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 24/06/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe MANTES USC SENIORS D4-A.

▣ 519112 LIMAY ALJ

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 24 Juin 2021 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 17/11/2020) vis-à-vis du District au plus tard le 10/09/2021.
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant que, depuis le 26/09/2021, les équipes SENIORS et VETERANS ont disputé 2 rencontres :

CY SENIORS DU 03/10/2021

54750.1 LIMAY ALJ 2 / MUREAUX OFC LES 3

CY VET DU 03/10/21

54338.1 LIMAY ALJ 11 / BOUAFLE/FLINS ENT. 11

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 24/06/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe LIMAY ALJ SENIORS D3-A et 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe de LIMAY ALJ VETERANS D2-A.

▣ 581511 MANTES OLYMPIQUE

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction du District des Yvelines de Football, lors de sa réunion du 24 Juin 2021 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (relevé comptable du 17/11/2020) vis-à-vis du District au plus tard le 10/09/2021.
Considérant que le club n'a toujours pas régularisé sa situation financière à ce jour,
Considérant que, depuis le 26/09/2021, l'équipe SENIORS a gagné 1 rencontre par forfait :

CY SENIORS DU 03/10/2021

54741.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / BAILLY NOISY SFC 1

CC SENIORS DU 03/10/2021

54715.1 CHATOU AS 3 / MANTES OLYMPIQUE FC 2

Par ces motifs,

Fait application de l'article 3.5 du règlement sportif du DYF et de la décision du Comité de Direction du DYF du 24/06/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE SENIORS D5-A et 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe MANTES OLYMPIQUE SENIORS D5-B.

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS)

COUPE DE FRANCE & GAMBARDILLA

Depuis la saison 2018-2019 sont acceptés les demandes de reports suivantes, uniquement pour les matchs se déroulant à domicile et le jour du déroulement du match de Coupe Nationale :

- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant en-dessous de la D 1, à compter du 4^{ème} tour,
- pour la Coupe de France, pour les clubs évoluant à partir de la D 1, à compter du 7^{ème} tour (1^{er} tour fédéral),
- pour la Coupe Gambardilla-Crédit Agricole, à partir du 1^{er} tour fédéral.

COURRIERS

527759 AS BUCHELOISE

Le club nous informe que le 12 Mars 2022 aura lieu un match caritatif avec le Variété Club de France et nous demande de reporter tous les matchs prévus ce jour car l'ensemble des dirigeants sera réquisitionné.

La Commission vous demande la liste des matches concernés.

523623 MAUREPAS

Demande de MAUREPAS pour savoir si il existe un règlement concernant l'écart de divisions entre deux clubs se rencontrant en Coupe des Yvelines.

Un règlement existe en Coupe de France, en revanche aucun règlement de ce type n'existe pour la Coupe des Yvelines et du Comité.

DEMANDES CDM

D1-U DU 17/10/2021

50889.1 VELIZY F. PORTUGAIS 6 / CONFLANS FC 5

Le club de VELIZY PORTUGAIS rencontre un problème car la Ligue a déjà programmé leur équipe A le 17/10/21 à 9h30.

Le club demande donc le report de la rencontre District.

La Commission dit match à reporter à une date ultérieure.

SENIORS

D5-A DU 26/09/2021

55257.1 MANTES OLYMPIQUE FC 1 / ISSOU FC 2

Demande du club pour jouer ce match le 17/10/2021.

ACCORD de la commission.

U16

D4-B DU 10/10/2021

52700.1 CHAMBOURCY ASM 1 / ANDRESY FC 2

CHAMBOURCY avait demandé de décaler la rencontre de 13h à 11h car leur 2ème équipe U16 évoluait déjà à 13h. Le club d'ANDRESY n'a pas répondu favorablement à cette demande.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

U14

D3-C DU 30/10/2021

53087.1 REGION HOUDANAISE FC 1 / MAUREPAS AS 2

Demande de REGION HOUDANAISE pour jouer ce match le 06/11/2021.

Accord de la Commission.

FOOT LOISIRS 45 ANS

POULE A DU 07/10/2021

53939.1 ROSNY SUR SEINE CSM 1 / ISSOU AS 1

Demande du club pour jouer ce match le 21/10/2021.

Accord d'ISSOU.

Accord de la Commission.

DEMANDES DE MODIFICATIONS ANNUELLES

SENIORS F À 11

541004 HOUILLES SO

Le club demande de faire jouer les SENIORS F à 11 à 16h30 au lieu de 17h

La Commission donne son accord et vous demande de prévenir les clubs concernés.

SENIORS

541004 HOUILLES SO

N'ayant qu'un seul vestiaire arbitre et les matchs du dimanche se chevauchant, le club demande de faire jouer son équipe SENIORS D2-A à 16h afin de permettre aux arbitres d'avoir un vestiaire.

La Commission donne son accord.

FUTSAL

550641 LES MUREAUX OFC

Pris note du courrier des MUREAUX.

La Commission vous invite à demander l'accord de vos adversaires à jouer chez eux et d'en informer le DYF de la réponse.

SUSPENSIONS DE TERRAINS SENIORS

D5-C DU 04/10/2020

52985.1 FONTENAY FLEURY FC 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade René Descartes 2 à FONTENAY LE FLEURY pour **4 matches fermes dont 2 avec sursis** pour l'équipe SENIORS 2 de FONTENAY FLEURY évoluant en D5 C.

Cette suspension sera effective pour le début de saison 2021/2022.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune où se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

Dû à la refonte de la poule, la Commission désignera 2 autres matchs.

MATCHES A HUIS CLOS SENIORS

D3-A DU 25/10/2020

50558.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / SARTROUVILLE ES 2

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant

6 matches à huis clos dont 3 avec sursis pour l'équipe SENIORS 1 du club de ST GERMAIN EN LAYE évoluant en D3 A au Stade de la Colline du Bel Air.

La Commission rappelle qu'en cas de match à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des deux clubs, porteurs de leur licence F.F.F., les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos,
- Les officiels désignés par le District,
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match,
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche,
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle,
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive.

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit, au plus tard le mardi à 12 H précédant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles, en ce qui les concerne, d'assister au match à huis clos.

Dans le cas contraire les matchs seront perdus par pénalité (*art 40 alinéa 6 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 14/11/2021

50312.1 ST GERMAIN EN LAYE 1 / USBS EPONE 2

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

SENIORS

D5-A DU 26/09/2021

50071.1 FONTENAY ST PERE AS 2 / ISSOU AS 2

La commission sanctionne les deux club d'une amende de 20 € (non production d'un rapport demandé par une commission ANNEXE 2 du RS du District de Football des Yvelines).

VETERANS

D3-B DU 10/10/2021

51394.1 PECQ US LE 11 / VERSAILLES ESTRELA 11

Pris note du rapport de l'arbitre et de Le Pecq et de Versailles Estrela. La commission sanctionne l'équipe de Versailles Estrela d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U18

U18 D1-U DU 10/10/2021

51900.1 HOUILLES A.C. 2 / LIMAY ALJ 1

Pris note du rapport de Houilles AC.

La Commission transmet le dossier à la commission du District de l'Arbitrage.

D3-A DU 26/09/2021

52072.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

Pris note du rapport de ROSNY. La commission rappelle qu'aucune connexion internet n'est utile dans le stade si les rencontres ont chargées sur la tablette au préalable.

U16

D4-A DU 10/10/2021

53633.1 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 2

Pris note du rapport de JUZIERS. La commission sanctionne l'équipe de JUZIERS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D4-C DU 10/10/2021

52764.1 VERSAILLES 78 FC 5 / BAILLY NOISY SFC 2

Pris note du rapport de Versailles et de Bailly Noisy. La commission sanctionne l'équipe de Versailles d'un avertissement et d'une amende de 30€.

COUPE DU COMITE SENIORS

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54719.1 GUYANCOURT ES 2 / PLAISIROIS F.O. 2

Pris note du rapport de Guyancourt. Il s'agit de la deuxième infraction de l'équipe de Guyancourt. La commission sanctionne l'équipe de Guyancourt d'une amende de 100€.

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54773.1 HOUILLES A.C. 2 / USBS EPONE 1

Pris note du rapport l'arbitre. La commission remercie l'arbitre pour la remontée de l'anomalie.

COUPE DES YVELINES VETERANS

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54333.1 TRAPPES E.S. 12 / VERNEUIL FOOT 11

Pris note du rapport de l'arbitre.

Il s'agit de la deuxième infraction de l'équipe de Trappes. La commission sanctionne l'équipe de Trappes d'une amende de 100 €.

COUPE DES YVELINES U16

POULE UNIQUE du 03/10/2021

54677.1 ACHERES C.S. 1 / VELIZY ASC 1

Pris note de la lettre d'envoi de la feuille de match papier. La commission rappelle qu'il possible de réaliser la feuille de match informatisée en cas d'absence de l'équipe visiteuse.

La commission sanctionne l'équipe d'Achères d'un avertissement et d'une amende de 30€.

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54673.1 ANDRESY F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1

Pris note du rapport de Andresy.

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54695.1 GARGENVILLE/MEZIERES 1 / MAULOISE U.S. 2

Pris note du rapport de Mauloise.

FUTSAL SENIORS

D2-U1 DU 04/10/2021

53809.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / A.S. ANDRESY FUTSAL 1

Pris note du rapport de l'arbitre. La commission transmet le dossier à la CDA.

DEMANDE DE RAPPORT

U18

D3-D DU 10/10/2021

54473.1 ST ARNOULT F.C. 78 1 / PERRAY FOOT. ES 1

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

U16

U16 D1-U DU 10/10/2021

52340.1 SARTROUVILLE E.S. 1 / LIMAY ALJ 1

La commission demande aux deux équipes un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.

COUPE DU COMITE SENIORS

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54718.1 PLAISIROIS F.O. 3 / HOUILLES S.O. 2

1° RAPPEL La commission demande aux deux clubs un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI

COUPE DES YVELINES U16

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54678.1 CONFLANS F.C. 1 / SARTROUVILLE E.S. 2

1° RAPPEL La commission demande à CONFLANS un rapport sur la non utilisation de la FMI.

POULE UNIQUE DU 03/10/2021

54685.1 HOUILLES S.O. 1 / CELLOIS C.S. 1

La commission demande à Houilles SO un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 07/10/2021

Présents : MM DRAY Paul (Vice-Président), DELESCHAUX Alain, LAUBY Henri-Claude, PLANQUE Jean -Pierre
Excusés : MM. FERREY Rémi (Président), GUICHETEAU Didier, HOUZE Michel . AVOIRTE Yves (CD)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

EXAMEN DES FEUILLES DE MATCH SENIORS FEMININES

D1

23854108 du 02/10/2021 – BUC FOOT AO 1 / HOUILLES AC 1

Réserves de HOUILLES AC sur le nombre de joueuses mutées ayant participé à la rencontre.

En attente d'une décision du Comité d'Appel de la Ligue, portant sur l'apposition du cachet Mutation sur la licence de certaines joueuses de BUC, la Commission sursoit à statuer et suspend l'homologation de la rencontre.

U14

D2 A

23443973 du 02/10/2021 – CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / POISSY AS 3

Réserves de POISSY AS sur la qualification et la participation du joueur SISSAKO Boubakar, licence n° 9602558423, de CHANTELOUP LES VIGNES US.

Après vérification la commission dit : **Réserves de POISSY AS recevables mais non fondées.**

La licence de M. SISSAKO Boubakar (licence enregistrée le 26/09/2021, joueur qualifié le 01/10/21), remplissait le jour du match en rubrique les conditions de qualification prévues à l'article 89.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. (délai de qualification de 4 jours francs).

En conséquence la Commission dit : **Résultat acquis sur le terrain : CHANTELOUP LES VIGNES US 1 / POISSY AS 3 : 1/1**

Débit : 43.50€ à POISSY AS

Motif : Droit de confirmation de réserves (annexe 2 du Règlement Sportif du D.Y.F. – dispositions financières)

REPRISE DE DOSSIER SENIORS FEMININES

D1

23854148 du 25/09/2021 – ELANCOURT OSC 1 / BUC FOOT AO 1

Réclamation d'ELANCOURT OSC sur le nombre de joueuses mutées ayant participé à la rencontre.

Réponse de BUC FOOT AO, remerciements.

En attente d'une décision du Comité d'Appel de la Ligue, portant sur l'apposition du cachet Mutation sur la licence de certaines joueuses de BUC, la Commission sursoit à statuer et suspend l'homologation de la rencontre.

La Commission décide en outre de s'opposer à l'homologation des rencontres de D 1 Seniors Féminines disputées ou à disputer par le BUC FOOT AO, jusqu'à décision du Comité d'Appel.

La Commission transmet le dossier à la CDA

Motif : Présence d'un Arbitre DYF. 2 joueuses qui ont participé à la rencontre sont indiquées sur la FMI comme n'ayant pas participé à la rencontre.

Crédit 43.50€ à ELANCOURT OSC

D3B

23440147 du 19/09/2021 – ELANCOURT OSC 11 / LE PECQ US 11

Dossier transmis par la Commission de discipline.

Compte tenu de nouveaux éléments de fait, la Commission sursoit au match de suspension infligé au joueur BEN AHMED Mustapha d'ELANCOURT, décision du 05/10/21 parue dans le journal YF n° 1682, dans l'attente d'une décision de la Commission de discipline.

HOMOLOGATION PLATEAU

VILLEPREUX F.C. :

Catégorie U9 le 02 novembre 2021 avec VERSAILLES F.C.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 11 octobre 2021

Présents : MM. VIMONT, INACIO, PEDRO GOMES, LOUVEL, NOYELLE, BIDARD, BOKOBZA,
Excusés : MM. HOUANT, GEPPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

HORAIRES

La Commission rappelle les horaires de pratique pour chaque catégorie :

- ✓ Plateaux U6-U9 : Samedi matin à 9h30
- ✓ U10-U11 : Samedi matin 11h00 (dérogation : 12h30)
- ✓ U12-U13 : Samedi après-midi 16h00 (dérogation : 14h00)

La Commission alerte les clubs sur la procédure mise en place :

- ✓ Sauf cas exceptionnels, la Commission n'accordera pas de dérogation en dehors de ces horaires.
- ✓ Sauf cas exceptionnels, la Commission accordera toute demande de modification horaire (dans les créneaux officiels ci-dessus) si la demande intervient avant le lundi 12h00, pour que cela apparaisse dans le journal chaque semaine.
- ✓ Passé ce délai, toute modification horaire est soumise à l'accord du club adverse.

PLATEAUX CLASSIQUES U6-U9

Nous vous informons de l'ouverture de la 2ème phase d'inscriptions pour les plateaux débutant après les vacances d'octobre.

NOUS VOUS RAPPELONS QUE LA BASE DE DONNÉES DES RESPONSABLES SUR LA PLATEFORME A ÉTÉ RÉINITIALISÉE, PAR CONSÉQUENT, VOUS DEVEZ CRÉER UN NOUVEAU COMPTE SI VOUS NE L'AVIEZ PAS FAIT LORS DE LA 1ÈRE PHASE.

U6-U7

Le prochain plateau U6-U7 de la saison est désormais disponible. Pour le consulter : [Cliquez ici](#)

BONNIERES FRENEUSE FC

Le club s'étonne de ne pas se voir sur les plateaux du 16 octobre avec 4 équipes.

La Commission a rajouté des plateaux, voir le récapitulatif.

EPONE USBS

Le club s'étonne de ne pas se voir sur les plateaux du 16 octobre.
La Commission a rajouté des plateaux, voir le récapitulatif.

BOIS D'ARCY AS

Le club demande la possibilité de participer à un plateau avec 3 équipes, sans possibilité de recevoir.
La Commission a rajouté des plateaux, voir le récapitulatif.

VERSAILLES 78 FC

Le club demande la possibilité de participer à un plateau avec 4 équipes.
La Commission a rajouté des plateaux, voir le récapitulatif.

JUZIERS FC

Demande du club pour jouer avec une 2ème équipe sur son plateau.
La Commission prend note, merci de prévenir le club de LIMAY ALJ malgré tout.

ROSNY CSM

Le club s'étonne de ne voir que 3 équipes sur le plateau alors qu'il en avait 4 initialement.
La Commission a rajouté des plateaux, voir le récapitulatif.

850 108 du 16/10/21 : TESSANCOURT FC

Le club nous informe ne pouvoir accueillir ce plateau, faute de terrains. De plus le club de CRAVENT s'étonne d'être mentionné car il n'a inscrit aucune équipe.
La Commission propose au club de MEZY/HARDRICOURT & EC-QUEVILLY ESC si l'un d'eux peut accueillir ce plateau. Sans possibilité celui-ci sera malheureusement annulé.

850 111 : BUCHELOISE AS

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau en raison d'un manque de terrain. Accord de PORCHEVILLE FC pour recevoir.
La Commission dit plateau à jouer à PORCHEVILLE FC, remerciements.

PLATEAUX U8-U9

Le prochaine plateau U8-U9 de la saison est désormais disponible.
Pour le consulter : [Cliquez ici](#)

FONTENAY FLEURY FC

Le club nous informe ne plus participer aux plateaux classiques U8-U9 car il est déjà engagé sur les Espoirs.
La Commission prend note.

GAMBAIS AS

Le club nous informe ne pas vouloir participer aux plateaux du 23/10 en raison des vacances scolaires.
La Commission prend note.

CHALLENGE AUTOMNE

Pour consulter la répartition des plateaux sur les Challenges d'Automne U10-U13 : [Cliquez ici](#)

Courriers

MAULOISE US

Courrier du club relatant des soucis d'organisation sur le plateau U10-U11 à FONTENAY FLEURY FC.
Réponse de FONTENAY FLEURY FC puis du responsable de MAULOISE US, qui s'accordent sur les quelques dysfonctionnements constatés et s'entendent sur le fait que cela aurait pu et du être discuté en amont entre les clubs. Ils s'engagent mutuellement à éviter ce type de dysfonctionnements à l'avenir.
La Commission prend note et rappelle que la durée des rencontres en U10-U11 est de 50 minutes maximum.

AUBERGENVILLE FC

Courrier du club expliquant qu'il s'est déplacé à BEYNES avec du retard, mais que le club recevant a refusé qu'il participe à ce plateau.
Réponse du club de BEYNES qui explique ne pas avoir été prévenu par le club d'AUBERGENVILLE FC.
La Commission comprend la position du club de BEYNES FC et rappelle au club d'AUBERGENVILLE FC la bienséance pour prévenir en cas de retard. De plus elle vous demande de nous donner les coordonnées de vos responsables de catégorie et vous invite à prendre connaissance du replay de présentation de la saison.

FOURQUEUX OMS U13

Demande du club pour intégrer le plateau 40 au PSG avec une 2ème équipe.
Accord de la Commission sous réserve de l'accord du club d'accueil.

YVELINES US U11

Le club nous informe qu'il accueillera finalement le plateau avec BOIS D'ARCY AS.
La Commission prend note.

CRAVENT FC

Demande du club pour jouer son plateau U10-U11 à 9h30 au stade du Racinay.
Sous réserve de l'accord des clubs adverses. Sans cela, le plateau reste maintenu à 11h00.

TRAPPES ES

Demande du club pour jouer son plateau U10-U11 à 9h30 au stade Gagarine.
Sous réserve de l'accord des clubs adverses. Sans cela, le plateau reste maintenu à 11h00.

RAMBOUILLET FC

Demande du club pour jouer son plateau U10-U11 à 10h00.
Sous réserve de l'accord des clubs adverses. Sans cela, le plateau reste maintenu à 11h00.

POISSY AS

Demande du club pour intégrer une équipe supplémentaire sur un plateau U10-U11.

La Commission vous suggère de prendre contact directement avec le club de PLAISIROIS FO où une place semble disponible.

CHALLENGES PLATEAUX U10-U11

CARRIERES S/S US

Le club nous a informé avoir été mis en quarantaine sur la catégorie U11 suite à plusieurs cas détectés au sein de la catégorie, et par conséquent, il n'a pas participé au plateau à Elancourt, sur le Challenge Régional U11.
La Commission prend note et vous souhaite bon rétablissement.

C.R. U11 n°1 à ACHERES CS : HOUILLES AC

Le club nous informe s'être rendu sur ce plateau pour un début à 11h00 et a été surpris de voir que le plateau avait débuté. De plus, il n'a pas été autorisé à participer aux rencontres en prenant le plateau en cours.
La Commission, compte tenu des éléments évoqués par la Commission la semaine dernière, puis ceux fournis par le club de HOUILLES AC et après vérifications, décide, plateau à rejouer le samedi 23 octobre à MAURECOURT FC à 11h00.

C.R. U11 n°7 à TRAPPES : HOUDANAISE REGION FC

Le club nous fait part d'un dysfonctionnement d'organisation sur ce plateau, car toutes les rencontres n'ont pas été jouées.
La Commission n'ayant pas à ce jour les documents de plateaux demande des explications à tous les clubs présents avant vendredi 15 octobre 12h00. Sans réponse des clubs concernés, plateau à rejouer le 23 octobre à HOUDANAISE REGION FC à 11h00.

C.R. U11 n°11 à NEAUPHLE PONT. : BOUGIVAL FOOT

Le club nous informe ne pas s'être rendu sur ce plateau en raison d'un changement d'horaire pour 10h00 au lieu de 11h00.
La Commission demande des explications au club de NEAUPHLE avant vendredi 15 octobre 12h00. Sans réponse des clubs concernés, plateau à rejouer le 23 octobre à BOUGIVAL FOOT à 11h00.

CRITERIUMS ESPOIRS U10-U13

Retrouvez toutes les informations relatives aux Critériums Espoirs U10-U13 [en cliquant ici](#).

U10 : RAMBOUILLET FC 11

Demande du club pour jouer son plateau U10-U11 à 9h30 au stade du Vieux Moulin.
Sous réserve de l'accord des clubs adverses. Sans cela, le plateau reste maintenu à 11h00.

U12 : YVELINES US (MONTFORT USY 11)

Demande du club pour jouer son plateau à 14h00 à MONTFORT.
Accord de la Commission.

FESTIVAL FOOT U13

FF001 à ABLIS FC SUD 78 : MONTFORT USY

Le club nous fait part de problèmes au cours de ce plateau.

La Commission demande des explications au clubs de NEAU-PHLE PONT. RC pour le lundi 18 octobre au plus tard.

FF110 à MAUREPAS AS : MAISONS LAFFITTE FC

Le club nous fait part d'un problème sur l'une des rencontres du plateau.

La Commission demande des explications au club de MAUREPAS AS pour le lundi 18 octobre à 12h00 au plus tard (dirigeant, arbitres).

COURRIERS

BUC FOOT AO

Demande de dérogation du club pour faire jouer ses U13 à 11h00 car ses U14 vont principalement utiliser le même terrain.

La Commission ne peut accorder cette dérogation. En effet, les horaires de pratique de cette catégorie étant l'après-midi (16h00 ou 14h00), elle ne peut imposer de changer totalement de créneau aux autres clubs. Vous ne pourrez le faire que ponctuellement avec l'accord écrit de chacun des clubs visiteurs. Mais Pour la bonne tenue du dispositif, elle vous demande de trouver une solution pour que vos rencontres puissent se jouer l'après-midi.

PARIS SAINT GERMAIN FC

Demande du club pour réajuster ses engagements d'équipes sur nos dispositifs.

La Commission prend note.

FEUILLES PLATEAUX MANQUANTES

U6-U7 CLASSIQUES

Plateaux du 25/09/21

1er rappel

Fiche récapitulative plateau

850 108 : MAISONS LAFFITTE (ECQUEVILLY, MESNIL LE ROI, CHESNAY, BOUGIVAL)

850 110 : SARTROUVILLE ES (CONFLANS PLM, CHATOU, HOUILLES AC)

840 108 : FOURQUEUX OMS (BOUAFLE, HOUILLES AC)

Fiche équipe

850 103 : ST ARNOULT

850 104 : GUERVILLE, BREVAL, BONNIERES, ACHERES & ISSOU

850 105 : BAILLY NOISY SFC

850 106 : JUZIERS FC

850 107 : BUC FOOT AO

850 108 : MAISONS LAFFITTE, MESNIL LE ROI, CHESNAY, BOUGIVAL

850 110 : SARTROUVILLE (CONFLANS PLM, CHATOU)

850 111 : GAMBAIS AS

840 101 : AUBERGENVILLE FC, MAURECOURT FC, ROSNY CSM

840 103 : ST GERMAIN FC

840 104 : POISSY AS, PECQ US, CHANTELOUP US

840 105 : MAUREPAS, GUYANCOURT, RAMBOUILLET

840 106 : CONFLANS FC & LIMAY ALJ

840 107 : BONNIERES, MAULOISE, PORCHEVILLE

840 108 : FOURQUEUX OMS & BOUAFLE

U8-U9 CLASSIQUES

Plateaux du 25/09/21

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative plateau

7 : ACHERES CS (CONFLANS, MAISONS LAFFITTE)

16 : FOURQUEUX OMS (ETANG, MONTIGNY)

Fiche équipe

1 : CERNAY, JOUY/LOGES, VESGRE AS

2 : BAILLY NOISY SFC

3 : BUCHELOISE AS

4 : FONTENAY ST PÈRE

5 : MANTES LA VILLE FC

6 : VALLEE 78 FC, PORT MARLY CS,

7 : CONFLANS FC, MAISONS LAFFITTE FC

9 : POISSY AS

11 : ST GERMAIN FC

12 : ELANCOURT OSC

14 : GUYANCOURT ES, MONTFORT FC

17 : PORCHEVILLE FC, BONNIERES, VILLENES

18 : BOUGIVAL FOOT, CONFLANS PLM

U8-U9 ESPOIRS

Plateaux du 25/09/21

2ème rappel avant amende

Fiche récapitulative plateau

2004 N : HOUILLES AC (MAURECOURT, CONFLANS FC)

2003 S : PLAISIROIS FO (MONTIGNY, CHATOU)

Fiche équipe

2001 N : VILLENES ORG, LIMAY ALJ, MANTOIS 78 FC

2003 N : SARTROUVILLE ES

2004 N : CONFLANS FC

2001 S : TRAPPES ES

2003 S : PLAISIROIS FO, CHATOU AS

CHALLENGE AUTOMNE U10-U11

Plateaux du 25/09/21

2ème rappel avant amende

1 : MANTOIS 78 FC

3 : MAISONS LAFFITTE FC

4 : MARLY LE ROI US

9 : MUREAUX OFC

11 : HOUILLES SO

15 : ACHERES CS

19 : ROSNY CSM

20 : EPONE USBS

21 : TRAPPES ES

22 : VERSAILLES 78 FC

23 : CHAMBOURCY ASM

29 : CROISSY US

36 : LIMAY ALJ

40 : ST ARNOULT FC

42 : VELIZY ASC

44 : CHATOU AS

45 : BAILLY NOISY SFC

47 : VAUXOISE ES

48 : FONTENAY ST PÈRE AS

50 : COIGNIERES FC

51 : PECQ US

Plateaux du 02/10/21

1er rappel

4 : MAISONS LAFFITTE FC

23 : PERRAY FOOT ES

30 : PORT MARLY CS

32 : PLAISIROIS FO

37 : CARRIERES GRE AS

38 : FOURQUEUX OMS

47 : LIMAY ALJ

49 : COIGNIERES FC

51 : VERSAILLES JUSSIEU AS

52 : CHANTELOUP US

53 : CHAMBOURCY ASM

U10-U11 ESPOIRS

Plateaux du 18/09/21

Dernier rappel

U10

A2 : NEAUPHLE PONT (RAMBOUILLET, TRAPPES, VERSAILLES)

U11

A4 : GALLY MAULDRE (MONTIGNY, GUYANCOURT, ELANCOURT)

B4 : CARRIERE GRE AS (CHATOU, MUREAUX, CARRIERES S/S)

Plateaux du 25/09/21

2ème rappel avant amende et pénalités sur la rencontre

U11

A3 : GUYANCOURT ES (TRAPPES ES, MARLY LE ROI US)

Plateaux du 02/10/21

1er rappel

U10

B1 : CARRIERES GRE AS (ST GERMAIN, BAILLY, LIMAY ALJ)

U11

A3 : NEAUPHLE PONT. RC 78 (MAUREPAS, GALLY MAULDRE)

CHALLENGE AUTOMNE U12-U13

Plateaux du 25/09/21
2ème rappel avant amende

4 : MAISONS LAFFITTE FC
8 : RAMBOUILLET FC
9 : CLAYES SOUS BOIS USM
19 : CARRIERES GRE AS
31 : TRAPPES ES
32 : MAUREPAS AS
33 : VAUXOISE ES
38 : PECQ US
39 : COIGNIERES FC

Plateaux du 02/10/21
1er rappel

2 : MEZIERES AJSL
4 : MAISONS LAFFITTE FC
5 : CROISSY US
18 : TRIEL AC
23 : PLAISIROIS FO
24 : PORT MARLY CS
25 : ST CYR AFC
26 : MARLY LE ROI US
29 : YVELINES US
33 : LIMAY ALJ
35 : JUZEIRS FC
39 : COIGNIERES FC

U12-U13 ESPOIRS

Plateaux du 18/09/21
Dernier rappel

U13

A3 : NEAUPHLE PONT. (RAMBOUILLET, GALLY MAU, FONTENAY)
C3 : CARRIERES GRE (ST GERMAIN, VERNEUIL, BOUAFLE)

Plateaux du 02/10/21
1er rappel

U13

C3 : ST GERMAIN FC (MUREAUX, LIMAY, CARRIERE GRE)

U12

A1 : PLAISIROIS FO (GUYANCOURT, ELANCOURT, TRAPPES)
B3 : MAUREPAS AS (BAILLY NOISY, SARTROUVILLE, VILLENES)
C1 : CHANTELOUP US (MONTESSON, POISSY, MANTOIS)
C3 : CARRIERES GRE AS (ST GERMAIN, MUREAUX, LIMAY)

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Lundi 11 octobre 2021

Commission restreinte

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

WEBINAIRE DE RENTREE

Vous pouvez revoir le webinaire en cliquant [ici](#).
Les questions n'ayant pu être abordées à la fin de celui-ci, nous vous invitons à nous les transmettre par mail.

CALENDRIER GÉNÉRAL

Le calendrier général du football féminin est disponible. Vous pouvez le consulter [en cliquant ici](#).

PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5

Les plateaux de la 1ère phase sont disponibles. Pour les consulter, cliquer [ici](#).

INSCRIPTION AUX PLATEAUX FILLOFOOT ET FOOT A 5 2ÈME PHASE

L'inscription aux plateaux de la 2ème phase est possible dès en répondant au questionnaire Google Forms envoyé par courriel aux clubs.

Fin des inscriptions : **17 octobre 2021.**

CHALLENGE AUTOMNE

Le Challenge automne des samedis 2, 9 et 16 octobre est en ligne.
Attention la FMI est utilisée pour ce challenge

ENGAGEMENTS CRITERIUM FOOT A 8

Vous pouvez consulter la liste des équipes engagées [en cliquant ici](#).
Nous vous demandons de bien vérifier si vos demandes ont été prises en compte.

COUPES DES YVELINES FUTSAL FÉMININES

L'engagement pour les Coupes des Yvelines Futsal Féminines est désormais possible, les catégories concernées sont U13F, U15F, U18F et Séniors F.
Les dates prévues sont indiquées dans le calendrier général.
La Commission est à la recherche de gymnase pour l'organisation de cette compétition.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1ER RAPPEL

U15 F

CHALLENGE AUTOMNE DU 02/10/2021
VIROFLAY USM 1 / SARTROUVILLE ES 1

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

1ER RAPPEL

U13 F

PLATEAU DE RENTREE DU 25/09/2021
MANTOIS 78 FC

FORFAIT GENERAL

SENIORS F A 8

POULE B VALLEE 78 FC

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 12/10/21

(sauf erreur ou omission et sous réserve de feuilles de matches en retard et des dossiers en Commissions)

CLUBS					CLUBS					CLUBS					CLUBS					CLUBS								
Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts		Total	Matches	Ratio	pts					
D1					D3A					D4B					D5B													
AUBERGENVILLE FC 1	1	22	1,0	6	CARRIERES S/SEINE US 1	1	22	1,0	6	ANDRESY FC 1	22	0,0	6	ACHERES CS 1	24	0,0	6											
BAILLY NOISY SFC 1	1	22	1,0	6	CHAMBOURCY ASM 1	2	22	2,0	6	BOUGIVAL FOOT 1	22	0,0	6	ANDRESY FC 2	24	0,0	6											
BOIS D'ARCY AS 1	1	22	1,0	6	CHANTELOUP LES V US 2	22	0,0	6	CARRIERES S/SEINE US 2	22	0,0	6	BREVAL LONGNES FC 2	24	0,0	6												
BUCHELOISE AS 1	3	22	3,0	6	CROISSY US 1	21	fft	fft	CHATOU AS 3	3	22	3,0	6	CELLOIS CS 2	24	0,0	6											
CARRIERES GRESILLONS 1	22	0,0	6	EPONE USBS 2	9	22	9,0	6	CHESNAY 78 FC LE 3	4	22	4,0	6	ECQUEVILLY EFC 2	24	0,0	6											
CHESNAY 78 FC LE 1	3	22	3,0	6	GARGENVILLE STADE 2	1	22	1,0	6	FONTENAY FLEURY FC 1	1	22	1,0	6	MAISONS-LAFFITTE FC 2	24	0,0	6										
EPONE USBS 2	2	22	2,0	6	LIMAY ALJ 2	1	22	1,0	6	HOUILLES SO 2	22	0,0	6	MANTES YVELINES AFC 2	24	0,0	6											
GARGENVILLE STADE 1	2	22	2,0	6	MARLY LE ROI US 2	2	22	2,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C 1	22	0,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 2	24	0,0	6											
HOUILLES AC 2	1	22	1,0	6	MEZIERES AJSL 1	2	22	2,0	6	MESNIL LE ROI AS 1	22	0,0	6	MAURECOURT FC 1	24	0,0	6											
SARTROUVILLE ESP.S. 1	3	22	3,0	6	SARTROUVILLE ESP.S. 2	21	0,0	6	MONTESSON US 2	2	22	2,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 2	24	0,0	6											
VALLEE 78 FC 1	1	22	1,0	6	ST GERMAIN EN LAYE 1	3	22	3,0	6	PECQ US LE 2	1	22	1,0	6	TRIEL AC 2	24	0,0	6										
VOISINS FC 1	2	22	2,0	6	VILLENES ORGEVAL 1	3	22	3,0	6	TRIEL AC 1	1	22	1,0	6	VERNOUILLET FC 1	24	0,0	6										
															VINSKY FC 1	24	0,0	6										
D2A					D3B					D4C					D5C													
AUBERGENVILLE F.C 2	22	0,0	6	BAILLY NOISY SFC 2	3	22	3,0	6	BOIS D'ARCY AS 2	2	22	2,0	6	ABLIS FC SUD 78 2	26	0,0	6											
CHANTELOUP LES V US 1	4	22	4,0	6	CHESNAY 78 FC LE 2	2	22	2,0	6	BUC FOOT AO 1	22	0,0	6	CELLOIS CS 1	26	0,0	6											
COIGNIERES FC 1	3	22	3,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 1	22	0,0	6	CONFLANS FC 3	22	0,0	6	CHAMBOURCY ASM 2	26	0,0	6												
GUYANCOURT ES 1	1	22	1,0	6	HOUILLES AC 3	3	22	3,0	6	CROISSY US 2	22	0,0	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M 2	26	0,0	6											
HARDRICOURT US 2	1	22	1,0	6	JOUY EN JOSAS US 1	1	22	1,0	6	ELANCOURT OSC 2	22	0,0	6	ENT. GALLY MAULDRE 2	26	0,0	6											
HOUILLES SO 1	1	22	1,0	6	MONTIGNY LE BX AS 2	3	22	3,0	6	GUYANCOURT ES 2	22	0,0	6	FONTENAY FLEURY FC 2	26	0,0	6											
MONTIGNY LE BX AS 1	3	22	3,0	6	NEAUPHLE-PONT 3	22	0,0	6	JOUY EN JOSAS US 2	22	0,0	6	FOURQUEUX AS 1	26	0,0	6												
RAMBOUILLET YVELINES 1	5	22	5,0	6	PLAISIROIS FO 2	6	22	6,0	6	MAGNY 78 FC 1	21	0,0	6	LOUVECIENNES AS 1	26	0,0	6											
ROSNY S/SEINE CSM 1	5	22	5,0	6	TRAPPES ES 3	3	22	3,0	6	MAUREPAS AS 2	2	22	2,0	6	MESNIL LE ROI AS 2	26	0,0	6										
TRAPPES ES 2	1	22	1,0	6	VALLEE 78 FC 2	4	22	4,0	6	RAMBOUILLET YVELINES 2	2	22	2,0	6	PORT MARLY CS 1	26	0,0	6										
VELIZY ASC 1	22	0,0	6	VILLEPREUX FC 1	1	22	1,0	6	VELIZY ASC 2	21	0,0	6	ST CYR AFC 1	26	0,0	6												
VERSAILLES 78 FC 3	2	22	2,0	6	VOISINS F.C. 2	4	22	4,0	6	VIROFLAY USM 1	2	22	2,0	6	VERSAILLES JUSSIEU 1	26	0,0	6										
															VILLEPREUX FC 2	26	0,0	6										
															YVELINES/MONTFORT 2	26	0,0	6										
D2B					D4A					D5A					D5D													
CHATOU AS 2	3	22	3,0	6	BONNIERES FRENEUSE 1	22	0,0	6	AFC LONGNES 1	24	0,0	6	ABLIS FC SUD 78 1	26	0,0	6												
CONFLANS FC 2	1	22	1,0	6	BUCHELOISE AS 2	1	22	1,0	6	BONNIERES FRENEUSE 2	24	0,0	6	BUC FOOT AO 2	26	0,0	6											
ELANCOURT OSC 1	1	22	1,0	6	CARRIERES GRESILLONS 2	6	22	6,0	6	BREVAL LONGNES FC 1	24	0,0	6	COIGNIERES/VERRIERE 3	26	0,0	6											
HOUDANAISE REGION FC 1	2	22	2,0	6	ECQUEVILLY EFC 1	3	22	3,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	24	0,0	6	ELANCOURT OSC 3	26	0,0	6											
MANTOIS 78 FC 3	1	22	1,0	6	FONTENAY ST PERE AS 1	1	22	1,0	6	ISSOU AS 2	24	0,0	6	ESSARTS LE ROI AGS 1	26	0,0	6											
MAULOISE US 1	2	22	2,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE 1	22	0,0	6	JUZIERS FC 1	24	0,0	6	GAZERAN AFL	26	0,0	6												
MONTESSON US 1	22	0,0	6	ISSOU AS 1	2	22	2,0	6	MAGNANVILLE LFC 1	24	0,0	6	HOUDANAISE REGION FC 2	26	0,0	6												
MUREAUX OFC LES 3	22	0,0	6	MANTES USC 1	4	22	4,0	6	LIMAY ALJ 3	24	0,0	6	MESNIL ST DENIS ASL 1	26	0,0	6												
NEAUPHLE-PONT. 2	1	22	1,0	6	MEZIERES/SERBIE 2	4	22	4,0	6	MANTES YVELINES AFC	24	0,0	6	MONTIGNY LE BX AS 3	26	0,0	6											
PECQ US LE 1	1	22	1,0	6	VAUXOISE ES 1	2	22	2,0	6	MANTES OLYMPIQUE FC 1	24	0,0	6	PERRAY FOOT ES 1	26	0,0	6											
PLAISIROIS FO 1	3	22	3,0	6	VERNEUIL FOOT 2	1	22	1,0	6	PORCHEVILLE FC 2	24	0,0	6	PLAISIROIS FO 3	26	0,0	6											
VERNEUIL FOOT 1	2	22	2,0	6	VILLENES ORGEVAL 2	22	0,0	6	ROSNY S/SEINE CSM 2	24	0,0	6	ST ARNOULT 78 FC 1	26	0,0	6												
										VAUXOISE ES 2	24	0,0	6	VOISINS FC 3	26	0,0	6											
															YVELINES/MONTFORT 1	26	0,0	6										

Pts = Nombre de points bonus ou malus au classement

Ratio = Nombre de points de pénalité X 22 matches / Nombre de matches effectivement disputés

Matches = Nombre de matches effectivement disputés (à l'issu du championnat)

Total = Nombre de points de pénalité en cours